

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D37-2017

Séance du 27 avril 2017 – Convocation du 18 avril 2017

Compte rendu affiché le 5 mai 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Alain GOJON par Laurent BUFFARD ; Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA ; Marine MATHEY par Christine PERRIN ; Xavier LAURE par Gilbert PETITJEAN.

Excusés

Michel MATHEY, Maria DA SILVA PIRES.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Politique de la ville : Fonds de participation habitants

Le contrat de ville développe 3 axes de travail à destination des territoires en politique de la ville de la commune ; le développement économique, les questions relatives à l'habitat et au cadre de vie ainsi que le volet cohésion sociale. Ce dernier concerne notamment des actions comme le Fonds de participation habitants (FPH), facilitant les initiatives habitantes qui concourent à améliorer le lien social sur le quartier.

Le FPH du quartier de la Source est un dispositif bien connu des habitants et utilisé par les associations de quartier pour financer des projets tournant autour du lien social et de l'animation de quartier.

Les projets financés concernent donc traditionnellement l'animation de proximité sur le quartier (animations familiales ou en direction des adultes, fête de quartier) ainsi que des actions visant à renforcer le lien social et intergénérationnel par le biais de sorties familiales.

Lyon Métropole Habitat participe au financement du FPH, au titre de ses compétences de bailleur social, à hauteur de 500€. Cette participation est cadrée par une convention, annexée à la présente délibération, qui précise que la participation du bailleur est destinée au financement de la fête de quartier de la Source. Il s'agit d'un événement structurant sur le quartier contribuant à la fois au bien vivre ensemble, au renforcement du lien social, interculturel, intergénérationnel et permettant le rapprochement et l'interconnaissance des habitants.

La Commune de Neuville-sur-Saône est porteuse de l'action FPH dans le cadre des orientations du contrat de ville.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville 2015-2020 et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT le service proposé,
- **ADOpte la convention de projet entre la commune de Neuville-sur-Saône et l'Office Public de l'Habitat Lyon Métropole Habitat,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 avril 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/05/2017

- Publication ou affichage le 03/05/2017

Valérie GLATARD, Maire

